

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

4. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 3- N°41 A MOMMENHEIM

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

La parcelle référencée au cadastre section 3 n° 41 d'une contenance de 50 centiares fait partie d'un immeuble actuellement en cours de cession par son propriétaire.

Cette parcelle présente un intérêt collectif du fait qu'elle abrite des réseaux souterrains dont des canalisations d'eau potable et d'assainissement.

L'exiguïté de la parcelle justifie son achat dès lors qu'elle permet un accès aux canalisations et facilitera leur entretien et leur maintenance.

La parcelle est promise à la vente à la commune dans le cadre d'un engagement du futur propriétaire, pris par écrit par devant notaire pour un montant maximum de 100 €.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'achat de ladite parcelle.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 3 n°41.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Publication sur le site
internet de la commune
le : 11/072024

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **M. Gérard MITTELHAEUSER**,
adjoint au maire.

